

Eine bernische Gesandtschaft nach Savoyen im Mai 1663

Autor(en): **Stürler, A. von**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Neues Berner Taschenbuch**

Band (Jahr): **20 (1914)**

PDF erstellt am: **30.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-128842>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Eine bernische Gesandtschaft nach Savoyen, im Mai 1663.

Nach dem Originalbericht mitgeteilt von
Dr. med. A. von Stürler.

Im Jahre 1896 übergab die Familientafel von Stürler dem historischen Museum in Bern eine goldene Ehrenkette zur Aufbewahrung, welche Herr Vincenz Stürler, Landvogt zu Morsee und später Welschseckelmeister des Standes Bern, gelegentlich seiner Sendung zu Herzog Franz Emanuel von Savoyen im Frühjahr 1663 von diesem Fürsten zum Geschenk erhalten hatte.

Die Gesandtschaft, welche aus Karl von Bonstetten, Freiherrn von Baumarcus, Herrn zu Segenstorf und Mitglied des Kleinen Rates, und dem obengenannten Vincenz Stürler bestand, sollte zunächst die Glückwünsche der Berner Regierung zur Vermählung des Herzogs überbringen, dann aber auch, wenn sich dazu Gelegenheit böte, ein günstiges Wort für die verfolgten waldensischen Glaubensgenossen einlegen. Letzterer Zweck wurde leider nicht erreicht, da der Herzog jeder Erwähnung der Waldenser absichtlich aus dem Wege ging.

Beide Gesandten wurden nach der Sitte der Zeit mit goldenen Ketten bedacht, die sie pflicht-

gemäß bei ihrer Rückkehr der Obrigkeit übergaben, welche sie aber „als selbstmeritierte Ehrengab“ den Empfängern zurückerstattete.

Die Kette ist 130 Centimeter lang, 22 Unzen schwer und mit dem, wie die Kette selbst, massiv goldenen Medaillon-Brustbild des Herzogs und seiner Gemahlin geschmückt.

Im Jahre 1809 ging die Kette aus Stürler'schem Privatbesitz durch Kauf an die Familienkiste von Stürler über und wurde seither von dieser als historische Erinnerung aufbewahrt.

Im Archiv der genannten Familie befindet sich z. B. noch ein Manuskript, betitelt „Voyage en Piémont.“ Es sind die Tagebuchaufzeichnungen des Landvogts Vincenz Stürler während der Dauer der Gesandtschaftsreise, die vom 4. Mai bis zum 5. Juni 1663*) dauerte.

Der Bernische Gesandte schreibt Französisch, im Geist und Stil seiner Zeit. Neu und kulturhistorisch recht interessant ist der Umstand, daß die ganze Gesandtschaftsangelegenheit beinahe an einer Frage des Hofzeremoniells in die Brüche gegangen wäre, und wir erfahren im Nachfolgenden, wie sie durch die diplomatische Geschicklichkeit unserer Gesandten vor diesem Schicksal bewahrt wurde.

Einige Personalangaben mögen hier vorangeschickt werden:

Karl von Bonstetten (1595—1675) war der dritte Sohn von Ulrich v. B. (1548—1608) und der Anna Gräfin von Neuenburg-Baumarcaus. Er kam 1624 in den Großen Rat, wurde 1625 Vogt

*) Alten Stils = 14. Mai—15. Juni 1663 neuen Stils.

zu Sumiswald für den Deutschen Orden, 1651 Mitglied des kleinen Rates und starb im Mai 1675 im Alter von 80 Jahren. Er liegt im Chor der Kirche von Zegenstorf begraben, wo eine Grabinschrift an ihn erinnert.

Von seinen zwei Frauen, Barbara v. Wattenwyl und Johanna Manuel hinterließ er nur Töchter. Eine derselben brachte Zegenstorf ihrem Gemahl Nikl. v. Wattenwyl, Herrn zu Dießbach, zu; eine andere, Margareta, die Freiherrschaft Baumarcs am Neuenburgersee, an ihren Chemann David v. Büren, Benner der Zunft zu Mezger.

Vincenz Stürler (1617—1678) war der älteste Sohn von 15 Kindern des Rathsherrn und Benners Vincenz St. (1592—1670) und seiner Gemahlin Anna Willading. 1640 kommandierte er in der Schlacht von Rocroy das 2. Bataillon des Regiments Hans Franz v. Wattenwyl im Dienst der Krone von Frankreich. 1651 kam er in den Großen Rat, 1657 wurde er Landvogt nach Morsee, 1666 Landvogt nach Lugano; 1670 kam er in den Kleinen Rat und 1677 wurde er Welschseckelmeister. Er war Herr zu Charbonne in der Waadt. Von seiner Gemahlin, Martha Güder, einer Tochter des Seckelmeisters Franz, hinterließ er zwei überlebende Söhne und vier Töchter.

Voyage en Piémont.

Le lundi 4 mai de l'année 1663, noble, magnifique, puissant et très honoré Seigneur Charles de Bonstetten, Baron de Vaumarcus, Seigneur de Jegenstorf, membre du Conseil étroit de la ville de Berne, est venu coucher à Payerne et de là s'est rendu à Lausanne.

Il était accompagné pour son ambassade auprès de Son Altesse Royale à Turin des nobles et généreux Seigneurs Alex. Steiger, Seigneur de Begnins, David de Büren, Nicolas Steiger, Charles de Bonstetten et Jérôme de Watteville.

Le mercredi 6 mai, il est arrivé à Morges, pour y prendre en passant noble, magnifique, puissant et très honoré Seigneur Vincent Stürler, ci-devant Capitaine au service de Sa Majesté très Chrétienne, actuellement Seigneur-Bailli du dit lieu et membre du grand Conseil de Berne, lui aussi commis et député par LL. EE. (Leurs Excellences) de Berne pour ladite ambassade. Les dits Seigneurs passèrent la nuit à Nyon.

Le lendemain, à Coppet, le Comte de Dohna est venu au devant de l'ambassade et lui a offert un splendide dîner.

Arrivés le soir à Genève au logis des Balances. Le lendemain qui était vendredi 8 mai, Messieurs les Ambassadeurs furent complimentés dans le logis par Monsieur le Syndic Grenus, accompagné de Messieurs les Syndics Roset, Du Pan, Pictet et autres jeunes Seigneurs du dit lieu qui tous dînèrent avec Messieurs les Ambassadeurs. Dans

la soirée Messieurs les Syndics nous offrirent à souper.

Le 9 mai, partis de Genève vers midi. On a couché à Rumilly à la Croix Blanche. On conte à ladite ville huitantes feux, et elle paye à S. A. R. annuellement mille ducats et de dix en dix ans 3 mille en outre.

Le lendemain, dîné à Aix, au logis du Dauphin. Il y a en cette ville les bains chauds, tant de soufre que d'alun, qui sont remarquables.

On passa la nuit à Chambéry, au logis de l'Épée, où le fils de Monsieur le Président de la Pérousaz vint complimenter Messieurs les Ambassadeurs. Il y a plusieurs choses à remarquer à Chambéry, particulièrement le château, le palais où on plaide, la grande église et les Jésuites.

Le 11, partis pour Montmelian. Là se trouvait Madame la Comtesse d'Armagnac, qui avait par ordre du Roi accompagné Madame la Duchesse de Savoie. A ladite dame d'Armagnac les Ambassadeurs avec leur suite allèrent faire compliment. Elle reçut ces Seigneurs avec beaucoup de grâce et témoignages de satisfaction. Elle doit avoir reçu de S. A. R. 50 mille ducats, soit la valeur.

Messieurs les Ambassadeurs avec toute leur suite furent conduits dans la forteresse, où on leur fit voir les magasins.

Le 12 mai, partis de Montmelian, arrivés pour le dîner à Aiguebelle, au logis de la Poste. On remarque que dès le pont de Montmelian, où passe la rivière de l'Isère, on est en Maurienne.

Il y a entre Montmelian et Aiguebelle, comme

dans toute la Maurienne, une quantité de châteaux non habités, beaucoup en très bon état, tout particulièrement le fort de Myolan qui appartient à S. A. et où il y a gouverneur et garnison.

C'est là qu'on tient enfermés les prisonniers de qualité du Piémont qui ont commis de grands crimes. Entre Aiguebelle et Argentine on remarque le fort des Charbonniers, et aussi que l'Isère change de nom et s'appelle Arc. Ladite rivière, extrêmement rapide, est riche en petites truites.

D'Aiguebelle à Argentine on passe un pont sur l'Isère.

On trouve encore un autre pont à droite qui est en bois et où l'on passe pour se rendre à Grenoble.

Le sus-dit jour on coucha au bourg de la Chambre, au logis de la Poste.

Le lendemain, 13 mai, passés un grand pont à une arcade, d'une grande hauteur, puis un autre à deux arcades, d'où l'on aperçoit le vieux château des Comtes de Maurienne. En quittant la ville de St. Jean de Maurienne on passe de nouveau un grand pont de bois sur un torrent qui a inondé de belles prairies et bâtiments.

Sommes arrivés à St. Michel et avons dîné à l'Ecu de France.

Ce jour-là on coucha au bourg de St. André, au logis de la Poste.

Repartis le lendemain, 14 mai, arrivés au bourg de Bramans, dîné au logis de la Poste.

On couche à Lans-le-Bourg au Logis des trois Rois; ce lieu est situé au pied du Mt. Cenis.

Le 15 mai, pris des mulets pour faire l'ascension de la montagne, où nous trouvons quantité de neige et de glace. Messieurs les Ambassadeurs se sont fait porter en chaise par des charrons.

Au haut du Mt. Cenis le lac était en partie gelé. Il y a là un grand hôpital et une chapelle avec un prêtre. Ledit hôpital doit avoir de grands revenus. A proximité de l'hôpital se trouve la Grande Croix avec quelques maisons sur le versant sud.

Après la descente du Mt. Cenis nous avons dîné à Novalesa, au logis de la Poste. C'est un bourg qui relève en fief et juridiction du Pape. On y compte 200 feux et il paye annuellement à S. A. R. 12,000 ducats de taille.

On compte de Lans-le-Bourg jusqu'au sommet de la montagne une heure, de là jusqu'à la Grande Croix deux heures et de la Grande Croix jusqu'à Novalesa, qui se trouve au pied de la montagne, encore deux heures.

Le torrent qui se déverse du Mt. Cenis s'appelle Senyde Cenischiæ, à Suse il rejoint la rivière de la Dora.

Le soir sommes arrivés à la ville de Suse, au logis de la Grande Couronne.

La dite ville est très antique; il y a là encore citadelle et garnison ainsi que le château.

On aperçoit sur la colline de Suse plusieurs châteaux.

Depuis Suse nous avons, le lendemain 16 mai,

passé les bourgs de Bussoleno, de St. Georges et de St. Ambroise et sommes enfin arrivés à Avigliano, à l'heure du dîner, au très bon logis des trois Couronnes. Ce bourg appartient à un Seigneur particulier, néanmoins il paye annuellement à S. A. 16,000 ducats. Et il n'y a pas neuf paires de bœufs pour labourer les terres!

Nous avons couché à Rivoli au logis de St. Pierre. On voit là le superbe château, soit maison de plaisance de S. A. Rivoli est un lieu très agréable, en façon de bourg, de grande étendue.

Il dépend entièrement du Prince. Le territoire du dit lieu a payé durant la guerre annuellement 200 mille francs de taille à S. A. R. et à présent 50 mille. L'entrée, lors du mariage de S. A. R. leur coûta 700 pistoles.

Le dimanche, 17 mai, nous sommes, par la grâce de Dieu, arrivés à Turin au logis de la Rose Rouge.

A l'arrivée de Messieurs les Ambassadeurs, ils ont reçu les compliments de plusieurs personnes de marque. Ils reçurent aussi par la poste l'ordre de LL. EE. de présenter leurs condoléances au Duc à propos du décès de la Princesse de Parme, sa sœur.

Le lendemain, S. A. R. étant allé de grand matin à la chasse à la Vénérerie, et Madame Royale ayant su l'arrivée de nos Messieurs, elle les a fait complimenter par un gentilhomme et par Monsieur le Contrôleur qui a offert à Messieurs les Ambassadeurs de loger au palais. Il ordonna à

l'hôte de la Rose Rouge de ne point prendre d'argent de toute la suite. On a fait un billet de leurs dépenses qui fut délivré à la cour.

Le même jour Monsieur le Comte de Muradore, Maître des cérémonies, est venu voir les Ambassadeurs et les a complimenté de la part de S. A.

Le mardi 19 du mois, S. A. ayant su que nos Messieurs désiraient audience, a envoyé un gentilhomme leur dire qu'il fixait 4 heures du soir pour l'entrevue.

Sur ce l'interprète est venu prendre copie du sujet de l'ambassade afin de ne rien changer à son interprétation.

Sur les trois heures après midi, Monsieur le Comte de Muradore et Monsieur le Baron de Greysy vinrent voir Messieurs les Ambassadeurs au logis. Ces derniers désiraient savoir, avant de faire la révérence à S. A. R. comment, quoi et de quelle façon ils seraient reçus. Ils déclarèrent que leurs ordres et instructions portaient, qu'en faisant compliment au Prince de la part de LL. EE. de Berne, ils devraient se couvrir si le Prince restait couvert.

Sur quoi Messieurs de Muradore et de Greysy présentèrent diverses objections, particulièrement l'exemple des Ambassadeurs des cantons protestants qui furent envoyés auprès de S. A. il y a environ 7 ou 8 ans, à cause de ceux des vallées; ces Ambassadeurs ne se couvrirent que lorsque le Prince le leur ordonna.

Le contraire fut soutenu par ceux de nous

qui avaient assisté à cette entrevue. Ils assurèrent qu'ils se couvrèrent en même temps que le Prince et que même Monsieur le Comte de Muradore s'en était formalisé et avait dit: «Messieurs il n'est pas coutume en cette cour de parler de cette façon au Prince!»

Sur quoi on prétend qu'il lui fut répondu que c'était ainsi la coutume et l'ordre des Suisses et que ni l'Empereur, ni le Roi de France, ni autres potentats de la terre n'y avaient porté obstacle.

Ces raisons et d'autres furent proférées de part et autre. Sur quoi Messieurs de Muradore et de Greysy se sont retirés, disant qu'on en reparlerait encore. Toutefois, comme les Ambassadeurs se rendaient bien compte qu'à la cour on n'était aucunement disposé à les recevoir ainsi qu'ils prétendaient être reçus et selon l'ancienne coutume, ils trouvèrent à propos de solliciter leur audience par écrit.

A cet effet on écrivit une lettre à Monsieur le Comte de Muradore sous date du mercredi 20 mai, comme suit:

Monsieur,

Puisque, contre notre espérance et celle de nos Supérieurs du Canton de Berne, on met obstacle en ce qui regarde la manière de nous présenter par devant S. A. R., nous avons cru à propos, pour éviter tout malentendu, de mettre par écrit nos prétentions.

Nous vous prions très instamment de solliciter notre audience afin que nous puissions effectuer

l'ordre que nous avons de LL. EE. de Berne, nos Souverains Seigneurs.

Nous désirons être considérés comme de Souverain à Souverain et traités comme c'était l'usage en cette cour, tant en l'année 1617 et 1619 qu'en 1655 et tout ainsi que nous sommes toujours reçus par tous les autres Princes chrétiens.

Sur quoi nous attendons un mot de réponse par écrit, en vous assurant que nous sommes, Monsieur, vos très humbles et très affectionnés serviteurs

Charles de Bonstetten

Vincent Stürler.

A Turin ce 20/30 mai 1663.

Monsieur,

Monsieur le Comte de Muradore, Introduceur des Ambassadeurs et maître des cérémonies en la cour de S. A. R.

A cette lettre fut réparti comme suit:

Messieurs,

S. A. R. n'aurait pas cru que dans l'audience qu'elle vous avait accordée et qu'elle vous accordera toujours quand vous le voudrez, vous eussiez désiré changer le mode de traitement que de tout temps cette maison royale a coutume d'observer vis-à-vis des ambassadeurs de LL. EE. de Berne et de tous les autres cantons.

Elle les a toujours considérés comme souverains et comme ses très spéciaux amis, avec beaucoup d'honneur et d'affection.

Elle m'a pourtant ordonné de vous dire, en réponse à votre lettre, qu'elle est prête à vous

recevoir avec les mêmes honneurs qui ont été observés en l'année 1617 et 1619, sans réserve.

Quant à l'année 1655, elle vous accorde aussi les mêmes traitements qui ont été pratiqués aux dernières audiences où l'ancien usage fut rétabli; l'innovation qui s'était faite dans la première audience ayant été abolie.

Le traitement est que S. A. R. couvert, entend les discours que les Ambassadeurs lui font, étant eux-mêmes découverts, et tout aussi tôt que les Ambassadeurs ont achevé et que l'interprète commence son interprétation. S. A. R. les prie de se couvrir.

C'est tout ce que je puis vous dire à ce sujet, après vous avoir assuré que je suis, Messieurs, votre très humble et très affectionné serviteur
Georgio Gatta Muradore.

Messieurs,

Messieurs les Ambassadeurs de Berne à Turin.

Sur quoi fut répliqué de la teneur suivante:

Monsieur,

Nous sommes extrêmement marris de voir que S. A. R. persiste dans son premier sentiment et qu'elle n'ait pas tenu pour agréable de nous recevoir ainsi qu'est coutume et qu'il a été pratiqué en l'année 1617, 1619 et 1655.

Auquel temps nous posons en effet pour chose très véritable que les Ambassadeurs de LL. EE. de Berne furent couverts lorsqu'ils firent leur représentation à S. A. R. de la part de leurs Supérieurs.

C'est le même traitement que nous demandons.

Nous vous prions derechef d'intercéder auprès de S. A. R. pour que nous puissions en avoir une dernière réponse pour prendre notre finale résolution.

C'est cette faveur que nous sollicitons de votre bonté en continuant de vous assurer que nous sommes, Monsieur,

vos très humbles et très affectionnés serviteurs
Charles de Bonstetten
Vincent Stürler.

A Turin le 20/30 mai 1663.

Enfin nous reçûmes la réplique suivante :

Messieurs,

Il est très constant et hors de tout contredit que les traitements qui ont été faits en cette cour en 1617 et 1619 sont tels que je vous l'ai marqué dans ma précédente.

Pour ce qui est de l'année 1655 la chose s'étant passée en présence de S. A. R. et sous ses yeux, il n'y a pas lieu de pouvoir émettre le moindre doute.

C'est tout ce que je puis dire en réponse de votre lettre en vous assurant que S. A. R. est entièrement résolue de vous témoigner tous les honneurs convenables sans pourtant introduire aucune nouveauté.

Je suis, Messieurs, votre très humble et très affectionné serviteur

Georgio Gatta Muradore.

A Turin le 30 mai 1663.

Le lendemain qui était jeudi 21 mai, les Ambassadeurs trouvèrent à propos de faire savoir par écrit à Monsieur le Comte de Muradore qu'ils désiraient, avant leur départ, avoir une audience de S. A. R.

Cette lettre avait le contenu suivant:

Monsieur,

Quoique nous soyons assez malheureux de ne pouvoir effectuer envers S. A. R. les ordres et commandements que nous tenons de LL. EE. de Berne, nos Supérieurs, nous désirons néanmoins, en tant que personnes particulières, présenter avant notre départ nos devoirs et respects à S. A. R., à Madame et à Madame la Duchesse, auxquels nous désirons faire révérence et obtenir d'eux une audience particulière, si toutefois ils le tiennent pour agréable.

C'est cette faveur que nous vous prions d'obtenir pour nous.

Vos très humbles et très affectionnés serviteurs

Charles de Bonstetten

Vincent Stürler.

Cependant en remettant la dite lettre, le porteur fournit au Comte l'expédient suivant, savoir que les Ambassadeurs pourraient faire leur représentation au nom de LL. EE. en français, et têtes couvertes, aussi succinctement que la chose pourrait se faire; après quoi ils se tiendraient tête nue pour les autres discours qui pourraient être prononcés.

Mais la réponse au sujet de cet expédient

fut que S. A. R. n'introduirait jamais de changements.

Elle protestait vouloir recevoir les Ambassadeurs avec tous les honneurs et les traiter en Souverains. Ce qu'on prétendait faire en cette cour, n'était que pour distinguer les cérémonies des ambassadeurs des monarchies de celles des ambassadeurs des républiques, qu'on n'avait jamais autrement agi et que S. A. R. désirait faire autant d'honneur à ces Messieurs comme si le corps helvétique en entier eut été présent.

Au contenu de la lettre il fut répondu que S. A. R. donnerait ordre à Monsieur le Baron de Greysy de voir Messieurs les Ambassadeurs et de leur faire savoir son intention au sujet de l'audience privée et particulière.

Le soir du dit jour Monsieur le Baron de Greysy se présenta chez Messieurs les Ambassadeurs.

Il fut longtemps discuté sur la question du cérémonial et comme chacun persista dans son opinion respective, Messieurs les Ambassadeurs fournirent un autre expédient. Savoir qu'ils feraient leurs salutations et compliments à S. A. R. à tête découverte et quand viendrait le moment de traiter de leur ambassade, ils feraient entendre à S. A. que le message était un peu prolix et en langue inouïe à cette cour.

Pour éviter d'attarder par trop S. A. R. l'interprète qui avait copie de la représentation pourrait de suite lire son interprétation, pendant la lecture Messieurs les Ambassadeurs resteraient couverts.

Monsieur le Baron de Greysy ayant pris connaissance de ces paroles, assura ces Messieurs qu'il ferait entendre à S. A. R. le soir même, les divers moyens que les Ambassadeurs proposaient pour exécuter envers S. A. les ordres et commandements qu'ils ont reçus de LL. EE. de Berne.

Il leur ferait savoir la réponse le lendemain matin, ajoutant, qu'il croyait que la chose pourrait s'arranger de la sorte.

Le vendredi 22 mai, ledit Seigneur, Baron de Greysy, vint auprès de ces Messieurs et leur fit entendre que S. A. R. et Madame Royale avaient trouvé apropos leur expédient et qu'on leur fixait l'heure après dîner pour l'audience.

Nous pensons que les difficultés qu'on avait faites à Messieurs les Ambassadeurs provenaient de ce qu'on croyait en cette cour que nous venions pour ceux des vallées.

Le samedi 23 mai, Messieurs les Ambassadeurs ont eu audience de S. A. R. de Madame Royale et de Madame la Duchesse.

Deux carrosses étant venues au logis, nous fûmes conduits au palais par Monsieur le Comte de Muradore.

Là Monsieur le Baron de Vaumarcus a fait compliment en français à Madame Royale à tête nue, quoique souvent invité ainsi que Monsieur le Bailli de se couvrir, tant par Madame que par Monsieur le Comte. Cela fait, il a prié Madame que les gentilshommes de la suite de Messieurs les Ambassadeurs eussent l'honneur de lui faire la révérence.

En se retirant Monsieur le Baron et Monsieur le Bailli s'étant contentés de faire une profonde révérence, Madame prit Monsieur le Baron par la main et la lui serra à la mode du pays, elle en fit de même pour Monsieur le Bailli et dit à plusieurs reprises que ces Messieurs avaient des gens bien faits avec eux. Ces Messieurs en même temps saluèrent la Princesse Maurice qui se tenait près de Madame en la chambre de parade.

Nous fûmes ensuite conduits auprès de S. A. R. La salutation fut faite en allemand et à tête nue d'abord, mais aussitôt que l'interprète prit la parole, ces Messieurs se couvrirent comme aussi les chevaliers de l'ordre. *) Le Prince fit de grands compliments et beaucoup de politesses à Messieurs les Ambassadeurs auxquels il serra la main. En prenant congé il dit à Monsieur le Bailli qu'il lui semblait avoir déjà eu l'honneur de le rencontrer, sur quoi Monsieur le Bailli lui fit compliment, ajoutant qu'il n'avait jamais eu l'avantage de voir S. A. R. jusqu'à présent.

De là nous fûmes conduits par Monsieur le Comte auprès de Madame la Duchesse à laquelle Monsieur le Baron fit un petit compliment sur son mariage, puis après l'avoir très saluée,

*) Schultheiß und Rat Rat bezeugten am 16./26. Juni ihren Gesandten, daß sie „sonderlich in dem, daß mit Ablegung der Proposition mit bedecktem Haupt — — (da man aber by Hooff ein anderes beziehen wollte) — — In Gnaden Staatsreputation, Balore und Estimation beobachtet und erhalten worden, ein gutes fattes und dankgenemmes Vernügen empfangen“ hätten. (S. T.)

nous rentrâmes au logis dans les carrosses de S. A. R.

Le 24, Messieurs les Ambassadeurs, s'étant promenés en carrosse le matin dans le vieux parc, eurent dans l'après-midi derechef audience de S. A. R. chacun en particulier.

C'était au sujet des condoléances pour le décès de la Princesse de Parme, sœur de S. A. R. *)

Cela se fit en français et assez brièvement. Sur quoi Madame Royale et S. A. firent de grands remerciements aux Ambassadeurs, S. A. R. s'étant longuement entretenu avec ces Messieurs qui restèrent couverts.

En sortant du palais nous nous sommes rendus en carrosses dans le beau et plaisant lieu de Valentin, maison de plaisance près de Turin, au bord du Po.

Cette maison qui appartient à S. A. est superbement et richement bâtie, elle contient de riches tapisseries, d'excellents tableaux et autres ornements très agréables.

Il y a là un beau jardin tout rempli d'orangers

*) Am 10. Mai hatte der Rat von Bern noch nachträglich seinen Gesandten den Auftrag erteilt, eine zweite Audienz zu begehren „und in derselben Ihr kgl. Durchlaucht ihres Beileids halb in Ihr Gnaden Namen, als denen es erst seit ihrer Abreis wissend worden, mit gewohnten Complimenten zu condolieren. Ob aber das Leidklagen in Leidkleidern geschehen solle oder nit, werde ihnen überlassen, sich des in solchen Fällen gewohnten Brauchs zu erkundigen, demselben gemäß sich zu verhalten.“ Offenbar waren Leidkleider nicht nötig. (S. L.)

et de citronniers, ainsi qu'un grand parc, fait à plaisir et d'une admirable beauté.

Le lundi 25 mai, les carrosses de S. A. R. nous ont menés aux Capucins au delà du Po, lieu très agréable et plaisant. L'église est des plus belles et appartient au Prince.

De là nous avons visité la vigne de Madame, située vis-à-vis du Valentin. Le palais est très riche et le tout fera un superbe effet quand le raisin sera venu à sa perfection.

Le 26 mai, nous sommes partis de bon matin, les uns en carrosses, les autres à cheval, pour Mirefleur, lieu situé à deux milles de Turin. Puis nous sommes allés à Montcailler, autre lieu très plaisant. Là nous avons bu ce vin si doux et délicat qu'ils nomment vino sustrato (? muscato).

Le soir Messieurs les Ambassadeurs ont reçu, entre autres visites, celle de Monsieur le Marquis de Pianesse. Ce dernier nous fit un beau discours en français sur l'union de la Suisse, sans égard à la religion.

A 8 heures du soir nous eûmes audience de congé de S. A. R., de Madame et de Madame la Duchesse, qui tous nous ont témoigné beaucoup de bonne volonté et de bienveillance. Les Ambassadeurs et leur suite furent conduits et ramenés dans deux carrosses de la cour.

Le 27, Messieurs les Ambassadeurs ayant désiré faire leurs visites d'adieu, deux carrosses de S. A. R. sont venus les chercher.

Ils se sont premièrement rendus auprès du Prince Philibert, Comte de Carignan, fils aîné

du défunt Prince Thomas, lequel est en partie sourd et muet. Il nous fit un grandissime accueil et beaucoup de politesses.

Nous avons vu ensuite le Comte Tan, général des Suisses, qui nous a fort courtoisement reçus dans son palais, où une collation nous fut offerte.

Après nous nous sommes rendus chez Monsieur le Baron de Greysy dont la réception fut particulièrement bienveillante.

Dans la soirée Messieurs les Ambassadeurs ont reçu chez eux Monsieur le Sénateur Peragnin, qui par ordre de S. A. R. est venu nous entretenir au sujet de ceux de notre religion qui sont en la vallée de Luserne, qui derechef et pour différentes raisons ont encouru la disgrâce de S. A.

Le 28, Messieurs les Ambassadeurs ont rendu visite à Monsieur le Marquis de Pianesse. Puis ils sont allés à la Vénérerie Royale, située à 3 milles de Turin.

Ce lieu est le plus beau de tous ceux que nous avons visités, il fut bâti en l'année 1659. L'agrément du lieu ne consiste pas seulement en la grandeur et beauté du bâtiment, des superbes appartements et précieux tableaux, mais aussi en la magnificence des jardins et parcs, le tout entouré de murailles. On admire particulièrement la volière des tourterelles et autres oiseaux, outre les faisans qu'on élève.

A notre retour nous reçûmes la visite de Monsieur le Comte de Muradore qui remit à Monsieur le Baron de Vaumarcus et à Monsieur le Bailli de la part de S. A. R. une chaîne en or

avec médaille, de la valeur de 100 pistoles. Le lendemain 29 mai, les dits Seigneurs ont reçu la visite de Monsieur le Baron de Greysy.

Pour ce qui concerne la ville de Turin et tout ce qu'on pourrait en dire, je laisse la parole à d'autres.

Le 30 mai 1663, partis de Turin et dîné à Montanaro au logis de la Grande Couronne, puis on a passé à Caluse et Candia où il y a un lac. De là à Strambino puis à Ivrea. On a passé en bateau une rivière, nomée Chiusella.

La ville d'Ivrea est belle et assez forte, la Dora qui passe là présente un bel aspect; jadis les rois de Lombardie en faisaient leur résidence.

On y voit un beau château flanqué de quatre grandes tours, l'une sert de prison à une Dame de Mont de Nicq de la maison de Ferrière, qui y est détenue pour sa mauvaise conduite. Elle a fait tuer sa fille et son gendre et plus de 200 gentilshommes du pays; elle était l'amie de Don Charles. Il y a deux ans qu'elle est là; sans autre compagnie que celle de trois chiens.

Après Ivrea on entre dans la vallée d'Aoste. En passant par St. Martin, Donnaz et le fort de Bard, nous sommes arrivés à Verres où nous avons couché chez le Sr. Martin Fredo.

Vis-à-vis de Verres il y a le château du Comte de Chalon où l'on a tiré le canon pour saluer notre arrivée.

Le 1^{er} juin, en quittant Verres, nous avons passé Montjovet, puis nous sommes arrivés au bourg de Châtillon où nous avons dîné au logis

de la Croix Blanche. On passa la nuit dans la ville d'Aosta, au logis de la Croix Rouge; cette cité est fort antique. Le lendemain nous avons couché à St. Rhémy.

La vallée d'Aoste a contribué pour le mariage de S. A. R. 200 mille livres de Piémont et 18 mille de dons gratuits à Madame la Duchesse.

Partis de St. Rhémy le 3 juin, nous sommes arrivés à l'Abbaye du St. Bernhard, où les religieux nous ont offert un magnifique repas.

Il y a de St. Rhémy au St. Bernhard trois heures, du St. Bernhard à St. Pierre sept heures.

De St. Pierre nous avons passé à Orsière, de là à Sembrancher, où nous avons couché. Partis le lendemain pour Martigny, St. Maurice et Aigle, où nous avons passé la nuit.

Le lendemain 5 juin, nous avons dîné au château de Chillion, où Monsieur le Bailli,*) frère de Monsieur le Bailli de Morges, nous a magnifiquement reçus.

Copie de la lettre de S. A. R. à LL. EE. de Berne au sujet de l'Ambassade qu'on lui a envoyée:

Magnifiques Seigneurs, très chers et spéciaux amis, alliés et confédérés.

Les Ambassadeurs que vous nous avez envoyés

*) David Stürler, (1622—1663) ein jüngerer Bruder des Landvogts von Morsee, wurde 1663 Landvogt von Chillon, starb aber schon im gleichen Jahre, erst 41 Jahre alt. Am 19 Sept. wurde sein Tod dem Räte angezeigt und am 22. das Amt neu besetzt.

au sujet de notre mariage, nous ont exprimé la grande joie que vous en avez eue, que nous avons toute raison de vous en témoigner notre agrément par écrit et de vous informer comme quoi ils se sont très dignement acquittés des commissions que vous leur avez données.

Il nous reste seulement de vous assurer que vous trouverez toujours en nous une parfaite correspondance d'amitié dont nous serons très aise de vous faire paraître des preuves, pour vous confirmer dans la créance de cette vérité que nous sommes cordialement, Magnifiques Seigneurs, très chers et spéciaux amis, alliés et confédérés,

Votre bien bon ami et confédéré

Le Duc de Savoie, Roi de Chypre.

A Turin 11 juin 1663.

Copie de la lettre envoyée par Monsieur le Baron de Greysy à LL. EE. de Berne:

Messieurs,

L'arrivée en cette cour de Monsieur le Baron de Vaumarcus et de Monsieur le Bailli Stürler, vos Ambassadeurs, m'a donné lieu de faire remarquer la continuelle inclination que j'ai de vous obliger et de vous rendre tous les services que vous pouvez attendre d'une personne qui comme moi vous estime infiniment, ce qui vous sera d'ailleurs confirmé par Messieurs vos Ambassadeurs.

Je ne m'étendrai pas d'avantage sur ce sujet, mais je vous dirai bien, Messieurs, que leur conduite a été si louable et empreinte de tant de prudence qu'ils ne se sont pas moins acquis l'estime

de leur RR. AA. que celle de toute la cour et comme cela réfléchit sur votre gloire, j'ai cru, Messieurs, que vous recevrez bien ce que je vous en écris.

Vos Ambassadeurs partent donc avec toutes les marques de la véritable estime que S. A. R. a pour vous, ce qui sans doute favorisera la continuation des belles et louables relations que vous avez toujours eues avec cette couronne, comme son allié.

Je n'oublie rien de mon côté pour cultiver le tout afin de me conserver l'amitié et l'affection que vous m'avez témoignées lors de mon séjour dans vos états.

C'est ce que je vous prie de croire, Messieurs, puisque je suis véritablement, Messieurs,

votre très humble et très obligé serviteur
de Greysy.

A Turin 8 juin 1663.

A Messieurs les Seigneurs, Messieurs du canton de Berne à Berne.

